

CAN des 16 & 17 janvier 2018

Texte Droits et Libertés

ÉGALITÉ

Le SNES s'inquiète des propos et mesures de JM Blanquer sur les questions d'égalité Femmes/Hommes et LGBT. Il est très évasif sur la nécessité d'une formation contre les stéréotypes de genre, des personnels comme des élèves, silencieux sur les moyens à y affecter, balayant la possibilité d'une réflexion autour de l'écriture inclusive, enterrant la campagne de lutte contre l'homophobie à l'école. L'annonce d'E Macron sur l'égalité femmes-hommes, déclarée grand cause nationale, confine à l'hypocrisie, juste après la suppression par le gouvernement de la féminisation des textes législatifs. Pour le SNES-FSU, l'éducation à l'égalité est essentielle à la formation des futurs citoyennes et citoyens, d'autant que les nombreux témoignages sur le sexisme et les agressions sexuelles affluent, y compris chez nos collègues et nos élèves. Il met également en garde contre toute tentative de minoration de la parole des femmes sur les violences qu'elles subissent.

Le ministère de l'éducation nationale n'a pas une réaction à la hauteur des enjeux, et le SNES déplore que l'éducation à l'égalité et à la sexualité ne soit pas effective dans toutes les classes dès l'entrée à l'école. Il faut former adultes comme enfants sur cette question.

Le SNES prendra toute sa place dans les actions organisées autour du 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, en lien avec la FSU.

MAINTIEN DE L'ORDRE : vers la désescalade

La décision de non-lieu prise par les juges d'instruction dans l'affaire de la mort de Rémi Fraisse à Sivens en 2014 interroge sur les logiques actuelles d'usage de la force par la police et la gendarmerie dans le cadre du maintien de l'ordre. Si celui-ci peut être justifié lorsque les policiers et gendarmes doivent faire face à des comportements agressifs et violents, il ne peut être ni systématique, ni disproportionné, ni avoir pour effet d'accroître la tension et la violence.

En l'occurrence, l'instruction a fait apparaître le choix délibéré des autorités civiles de ne laisser aux gendarmes présents sur le site d'autre choix que l'affrontement. La responsabilité politique, si ce n'est pénale, de la mort de Rémi Fraisse incombe d'abord aux donneurs d'ordre.

Au-delà, le Snes fait siennes les propositions du défenseur des droits (Rapport sur le maintien de l'ordre du 10 janvier 2018) et notamment la fin de l'usage des lanceurs de balles de défense et l'encadrement des contrôles d'identité, fouilles et filtrages lors des manifestations.

Il demande que les forces de l'ordre mettent en oeuvre la doctrine de « désescalade » lors des manifestations.

LIBERTE D'EXPRESSION

Le chef de l'État a annoncé le 3 janvier qu'une loi contre les fausses informations serait présentée très rapidement. Le SNES-FSU se montrera très vigilant sur un texte qui pourrait menacer la liberté d'expression.

REPRESSION ANTI-SYNDICALE

Le SNES-FSU demande que le ministère suive l'avis de l'inspection du travail dans le cadre des poursuites disciplinaires répétées engagées à l'encontre de Gaël Quirante, syndicaliste à La Poste et exige que soit mis fin à cet acharnement.

NOTRE DAME DES LANDES

Le SNES-FSU sera attentif à ce que toute violence soit évitée à Notre Dame des Landes et rappelle son mandat du congrès de Grenoble d'une opposition aux grands projets inutiles et imposés.

INTERNATIONAL

PALESTINE

L'annonce du Président Trump de reconnaître désormais Jérusalem comme capitale d'Israël a suscité de vives réactions d'indignation de la part de la communauté internationale. Cette décision unilatérale qui ne respecte en rien les résolutions des Nations Unies sur le statut de Jérusalem ne fait qu'exacerber les tensions déjà existantes. Malgré la présentation d'une résolution des Nations Unies le 18 décembre condamnant l'initiative de Trump, le gouvernement américain poursuit sa politique du fait accompli. Par ailleurs, début janvier, le Parlement israélien a adopté un projet de loi visant à rendre plus difficile le partage de Jérusalem c'est-à-dire à compliquer le passage de zones territoriales sous autorité palestinienne. Le SNES-FSU condamne la décision du Président Trump et soutient la revendication des

Palestiniens d'une solution négociée à deux états viables et aux frontières internationalement garanties et demande aux gouvernements de faire respecter les résolutions des Nations Unies sur le statut de Jérusalem.

Par ailleurs, le SNES-FSU condamne les poursuites et le maintien en détention d'Ahed Tamimi, nouveau visage de la contestation palestinienne, ainsi que de tous les mineurs dans son cas. Il continue de demander la libération de Salah Hamouri.

AUTRICHE

Les partis d'extrême-droite ont gagné du terrain dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale : Slovaquie, Hongrie et Pologne. A cela s'ajoute un exemple particulièrement inquiétant, celui de l'Autriche qui voit le FPÖ (Parti de la liberté) intégrer le gouvernement conservateur obtenant des postes régaliens tels que la défense et l'intérieur.

Le SNES-FSU souligne le fait qu'une telle situation qui risque d'entraîner des modifications majeures dans les politiques nationales, avec un risque pesant notamment sur les libertés fondamentales, n'a à aucun moment été dénoncée par l'Union européenne alors que l'Autriche prendra au 1er juillet de cette année la Présidence tournante du Conseil de l'UE.

CATALOGNE

Les élections du 21 décembre ont confirmé le blocage institutionnel en octroyant une majorité absolue en sièges (70 sur 135) mais pas en voix (47,5%) aux indépendantistes. Maintenant que les électrices et électeurs de Catalogne se sont prononcés en masse, il revient aux deux parties de faire des propositions qui puissent être acceptées aussi bien en Catalogne que dans le reste de l'Espagne. Le SNES-FSU rappelle que le problème doit se régler de manière politique, ce qui passe par la libération des responsables actuellement en prison et la possibilité d'un retour en Espagne sans menace judiciaire à l'égard de Carles Puigdemont.

TUNISIE

Sept ans après la « Révolution du jasmin », la contestation populaire s'est traduite par des manifestations dans plusieurs villes du pays pour s'opposer à la cure d'austérité que le gouvernement entend imposer par le biais de la loi de finances de 2018, adoptée en décembre dernier. Érosion du pouvoir d'achat, taux de chômage très élevé chez les jeunes, absence de droits sociaux et économiques sont les raisons des mobilisations pour exiger plus de justice sociale. Après avoir procédé à des arrestations de manifestants, le gouvernement tente de museler ces mobilisations. Dans une déclaration du 13 janvier, l'UGTT souligne que « la jeunesse tunisienne a le droit d'exprimer son opinion. Mais ces revendications légitimes doivent être faites pacifiquement et dans le respect des règles démocratiques. » Le SNES-FSU est solidaire des mobilisations de la jeunesse et des salarié.e.s de Tunisie et dénonce cette répression.